

LES PREMIERES ŒUVRES APOSTOLIQUES  
DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE (1818-1821)

Emile Weltz SM

I

**Introduction**

La correspondance du P. Chaminade avec Adèle de Trenquelléon permet de le suivre, presque pas à pas, dans ce qu'il devait considérer comme le couronnement de la MISSION APOSTOLIQUE que Marie lui avait confiée à Saragosse.

Le 8 octobre 1814, (cf. I.L. 52, P. 87), il lui confie "son secret tout entier". Il sait que sa correspondante aspire à la vie religieuse, à une vie religieuse très exigeante même ; mais il doit susciter et former des Religieux et des Religieuses capables de perpétuer, dans le temps et l'espace, l'Idéal Missionnaire que lui dicte, depuis quinze ans, la Vision Mariale du Mystère Chrétien dont il est devenu l'Apôtre. Voilà pourquoi il ajoute : "Ecrivez-moi prochainement, ma Chère Enfant, si votre désir d'être Religieuse renferme les vœux et les sentiments d'une petite Missionnaire".

La Revue Marianiste Internationale, n° 5, pp. 6 à 18. a présenté un premier article de Marie Joëlle Bec, F.M.I. sur le thème : "Le développement des Filles de Marie à travers les Lettres de Mère Adèle (1816-1829)". L'article que nous présentons aujourd'hui veut évoquer pourquoi et comment la Société de Marie, appelée à former des Educateurs de la Foi capables d'assister Marie dans sa Mission Maternelle, n'a pas limité son ambition à la création et à l'animation de la Congrégation. La réponse est inscrite dans la nature même de cette Congrégation, car, en devenant membre actif d'une Communauté Chrétienne Marianiste, un chrétien, et à plus forte raison un Religieux, devient "Membre actif de sa MISSION". Pour faire connaître le message de la Bonne Nouvelle, justifier les fondements de la Foi et de la Charité Chrétiennes, pour multiplier les Chrétiens, il faut aller vers les hommes, les accompagner dans le cheminement de leur vie et partager leurs peines et leurs joies, leurs épreuves et leurs réussites, spécialement dans leurs responsabilités familiales et éducatives. Si nous refusons d'aller à la rencontre de l'homme, nous pourrions peut-être devenir des Saints, mais non pas des Missionnaires.

## **I. Le Contexte Actuel de la Mission**

Depuis 1792, la France a vu s'effondrer toute l'infrastructure de la Culture Traditionnelle. Après avoir privé l'Eglise de tous ses biens qui lui permettaient, entre autres, d'assurer l'éducation et l'instruction de la majorité des Français désireux ou capables de fréquenter les écoles-Universités, Collèges, Ecoles Gratuites, etc. - la République a solennellement proclamé que le Gouvernement devait désormais assurer la responsabilité de l'Enseignement et de l'Education de tous les citoyens. De fait, elle a créé des Ecoles Centrales dans les principaux centres du pays, mais leur durée fut bien éphémère ; les membres de la Commission chargée de cette Education Nationale, des Idéologues, disciples de Jean-Jacques Rousseau ou des Encyclopédistes, ont longuement disserté sur tous les aspects de cette nouvelle Mission de l'Etat. Mais la grande masse du Peuple a failli sombrer dans l'analphabétisme le plus complet.

Napoléon a repris ces tentatives, créé des Ecoles prestigieuses pour assurer à l'Etat les magistrats, les officiers et les fonctionnaires indispensables. Mais pour assurer le succès, il a repris les traditions culturelles des Collèges - libérées du Fanatisme de la Foi - dans la création des Lycées où les fils de la nouvelle classe privilégiée voyaient d'un mauvais œil les boursiers d'origine sociale plus modeste devenir capables de rivaliser avec eux. Lycées peu nombreux d'ailleurs, mais que le monopole universitaire favorisait et contrôlait étroitement.

La Législation révolutionnaire et napoléonienne n'a pas oublié l'enseignement élémentaire, primaire ou populaire, (cf. les Lois du 25 octobre 1794, du 1 mai 1802, du 17 mars 1808). Mais faute de moyens et l'on sait pourquoi - l'Etat fut incapable de faire honneur à ses responsabilités, fit confiance à l'initiative, généralement intéressée, des particuliers et autorisa même les F.E.C., par l'Arrêté du 4 Août 1810, à renouer avec la tradition des Ecoles Gratuites... ou populaires. Inutile de souligner comment la Bourgeoisie Libérale (ou Voltairienne) risquait d'accueillir "ces Revenants", mais, où trouver les fonds capables de couvrir les frais

de "ce service gratuit" ? L'Eglise Concordataire n'en avait guère les moyens, la charité des Fidèles ne pouvait assurer de façon durable de pareilles charges et les communes, que les lois chargeaient de cette responsabilité, ne pouvaient pas... ou ne voulaient pas en supporter les frais, car tout le monde ne partageait pas ce désir d'aider le peuple pour accéder à la Culture. L'Eglise avait d'ailleurs des besoins nouveaux et prioritaires : privée des Universités et des Collèges d'autrefois, elle devait créer des Séminaires offrant un cycle complet de formation littéraire et théologique à ses futurs Prêtres, assurer leur recrutement par les Petits Séminaires qui risquaient de faire concurrence aux Lycées et dont les charges incombait aux Diocèses ou aux parents des éventuels candidats au sacerdoce.

Il faut toujours rappeler ces faits... et bien d'autres réalités historiques, pour comprendre la tension qui pouvait surgir entre les structures et les moyens que l'Etat peut mettre en œuvre pour faire honneur à une MISSION qu'il s'est librement imposée - ce que personne ne s'avise de contester - et qu'il réclame au besoin comme un Droit Souverain et les structures et moyens que l'Eglise peut mettre en œuvre pour être fidèle à une MISSION que le Christ Jésus lui a confiée et que tout chrétien et, à plus forte raison les successeurs des Apôtres, portent gravée dans leurs cœurs par le baptême et l'ordination sacerdotale. (Cf. Mathieu, 28, 18-20). Deux MISSIONS - celle de César, celle du Sauveur - qui risquent souvent d'être conflictuelles lorsque l'un des partenaires outrepassé ses droits, alors qu'elles devraient être sans cesse pour ceux qui les assument, un appel à la collaboration et à l'entraide. Pourquoi cette tension est-elle parfois si vive, parfois si violente, parfois même si passionnée dans notre chère Patrie ?

Le P. Chaminade vivait profondément ce drame lorsqu'il donna *Sa* réponse à la question posée plus haut. Après avoir évoqué la création de la Congrégation dans sa Supplique au Pape Grégoire XVI, le 16 septembre 1838, il ajoutait : "J'ai cru devant Dieu, Très Saint Père, qu'il fallait fonder deux Ordres nouveaux, l'un de vierges et l'autre de jeunes gens, qui, tout en prouvant au monde par le fait de leurs bons exemples que le Christianisme n'est pas une Institution

vieillie et que l'Évangile est encore praticable aujourd'hui, comme il y a 1800 ans, disputassent à la propagande, cachée sous ses mille et une couleurs, le terrain des écoles en ouvrant des classes de tout degré et de tout objet, spécialement à la classe du peuple, la plus nombreuse et la plus délaissée" (IV, L 1076, P. 374, 375).

A-t-il trahi ou oublié son intention première en explicitant si clairement, en 1838 - 8 ans après la disparition de la Congrégation- le MOYEN par excellence que la Providence offrait ALORS à l'Eglise de France pour lutter efficacement contre l'impiété, l'incroyance et l'Indifférence propagées par la Pensée Moderne qui s'attaque aux racines mêmes de la Foi ? Quant il a orienté l'Institut, puis la Petite Société vers des Engagements scolaires, il donnait à ses Religieux-Congréganistes une Mission d'Éducateurs de la Foi et quand la Congrégation disparut, victime des assauts passionnés de la Pensée Libérale, l'École devint le champ de bataille habituel entre les croyants et les incroyants. Peut-être que demain l'affrontement se situera ailleurs, mais la Mission confiée par Marie à ses Enfants ne changera pas, car sa Maternité aura toujours les mêmes exigences : "former ses Enfants à la ressemblance de son Fils Premier-Né". L'Institut participe à la Mission même que le Christ a confiée à son Eglise.

Dans ce contexte historique, où se situent les premiers affrontements politiques entre la Tradition Chrétienne et les revendications de la Pensée Libérale, on comprend les options de nos Anciens. Dès leur année de noviciat, ils ont compté cette option parmi les 5 points caractéristiques de la Petite Société. "Dès les premières entrevues, écrivait M. Lalanne dans le compte-rendu de la Fondation (Conseil du 2.9.1819), on pose en principe que l'Institut aurait pour œuvres principales l'éducation de la jeunesse de la classe moyenne, les missions, les retraites, l'établissement et la direction des Congrégations..." (E.F. III, P. 5).

## **II. De l'impasse Ségur à la rue des Menuts (1818-1825)**

1° - Ces Messieurs de la Petite Société, qui ont rompu avec le monde pour vivre leur Idéal Religieux en Communauté, ont décidé

d'ouvrir une Pension capable d'accueillir, dans une atmosphère favorable, des Postulants éventuels de la Congrégation qui accueillait alors, sans exclure les autres, des chrétiens de la classe moyenne. Option qui se justifie par la concurrence possible avec le Petit Séminaire ou le Collège Royal (ex-lycée), mais aussi par une initiative qu'il faut souligner et dont le mérite revient surtout à M. Lalanne : il cherchait une voie nouvelle entre les deux voies traditionnelles de l'Enseignement : le secondaire et le primaire ; une voie capable de consacrer plus de temps aux langues vivantes, à l'histoire et à la géographie, aux mathématiques et à la comptabilité, pour ceux qui ne désiraient pas approfondir la culture classique tout en dépassant nettement le niveau primaire : lire, écrire et compter.

Il faut noter, d'autre part, que cette "Equipe Educative", qui liait intimement des Professeurs, des comptables et des artisans, était providentiellement organisée pour faire face à tous les problèmes que pouvait poser une Pension présentée comme un heureux prolongement de la famille. La composition mixte de la Petite Société est un atout majeur dans l'engagement missionnaire si elle est pensée et vécue selon les évidences de sa nature profonde, c'est-à-dire "ecclésiale", réunissant dans une société évangélisée, Sacrement du Salut, sacerdoce, activités libérales, activités artisanales. Trop souvent elle est pensée et vécue dans des perspectives étroites et exclusives, plus humaines ou juridiques que chrétiennes.

Il en est de même de cette autre caractéristique de la Petite Société, la répartition des responsabilités entre les trois offices, dont le fondement se situe au niveau même de la condition humaine, de ses activités, de ses besoins et, par conséquent, de la collaboration requise entre les hommes pour vivre en société. Le P. Chaminade n'a jamais oublié les premières années de son engagement sacerdotal au Collège-Séminaire de Mussidan, que les trois frères Chaminade ont dirigé et animé avec succès grâce à une collaboration parfaite entre responsables des trois Offices. Toute sa vie, il essaiera d'expliquer et d'inculquer à ses Enfants ce genre de gouvernement. Dommage qu'il n'ait pas été toujours compris.

2° - Mais le narrateur risque de ne pas raconter comment nos Anciens ont vécu, dès leur premier engagement, ces caractéristiques de

notre Famille Religieuse. Voici, de façon très schématique, les premières étapes :

### **L'ANNEE SCOLAIRE 1818-1819 :**

Elle fut pour les Fondateurs "une heureuse continuation du noviciat", car l'autorisation d'ouvrir un Pensionnat se fit attendre et la proximité de la Pension Estebenet, où plusieurs étaient peut-être encore engagés, leur permit, ainsi qu'aux 5 novices, de se familiariser avec les questions pédagogiques et pratiques de la vie communautaire. Ils avaient hâte d'accueillir des jeunes et, dès que l'autorisation arriva, le 11 mai 1819, quelques pensionnaires furent admis. Leurs relations avec la Congrégation restaient très actives : M. Collineau fut Préfet cette année- là et, jusqu'en 1830, les Religieux de la Pension, puis les Novices des deux noviciats, formaient plusieurs fractions. Rappelons que le dernier Préfet fut M. Fontaine, alors novice à la Madeleine.

### **L'ANNEE SCOLAIRE 1819-1820 :**

Un orage faillit tout compromettre : le conflit avec M. Estebenet. Celui-ci avait cherché un autre local pour sa Pension, mais sans succès... Peu après la retraite à Saint-Laurent, qui avait réuni 8 Profès Définitifs, 5 Nouveaux Profès et 5 Novices autour du P. Chaminade, on trouva une solution, grâce à Mlle de Lamourous : M. Estebenet confiait pratiquement sa Pension à la Communauté contre une rente annuelle de 1.500 Frs.

Grâce à sa présence, le changement se fit assez facilement, car ses anciens collaborateurs eurent à cœur de faire honneur à la confiance des parents... et de leur ancien Directeur. Ce qui changea, c'est l'esprit, le cœur de la maison, ce quelque chose qui est vécu plus ou moins bien, mais qui est clairement perçu et formulé dans des Règlements, des Notes de Service, des Conseils ou des Lettres. Nous en trouvons quelques illustrations dans les Lettres du P. Chaminade qui confiait à Mère Adèle, le 18 février 1820 : "La Petite Société et le Pensionnat m'occupent beaucoup. Il y a environ 80 bouches. Tout y va bien. Nous avons fait bien de l'ouvrage depuis la dernière retraite... M. Collineau est sous-diacre... " (I L. 134, P. 238).

En effet, le nouveau chef, M. Auguste et ses principaux collaborateurs, M. Lalanne qui cumule les responsabilités de Chef de Zèle et d'Instruction, car M. Collineau se prépare au sacerdoce au Grand Séminaire, et M. Rothéa L., un des Profès de 1819, travaillent en relation étroite avec le Fondateur qui multiple conseils et directives (cf. lettre à M. Auguste, le 16 février 1820, IL. 133, P. 235). M. David est naturellement mis à contribution : plusieurs de ces Règlements ont été conservés. Voici le début du Règlement pour la tenue du Collège ou Institution classique de la Petite Société établie à Bordeaux (Agmar 116.3.1162-68) :

"Le Collège ou Institution classique qui, sous la médiation vénérable de Mgr l'Archevêque, a été cédé par M. Estebenet à la Petite Société, sera régi, gouverné et administré dans l'esprit et selon les vues de l'Institut de Marie.

"A cet effet, les membres de l'Institut qui y sont employés et ceux qui le seront à l'avenir, quelque travail qui leur soit donné dans le collège, continueront à tendre en eux-mêmes à la perfection évangélique, à établir les élèves et autres personnes de l'extérieur qui formeraient des rapports avec le collège dans les bonnes mœurs et dans la doctrine chrétienne, et prendront soin de se défendre sans relâche de la contagion du péché.

"Dans les vues aussi dudit Institut, les profits qui pourraient résulter de l'économie et bonne administration du collège seront exclusivement employés à étendre l'instruction et à élever pour la religion des sujets qui en paraîtraient dignes, sans que les profits susdits puissent être employés ni à un accroissement d'aisance, ni à l'acquisition de possessions terrestres, tout étant consacré à Dieu, et les membres de l'Institut, en union avec Jésus-Christ et Marie devant conserver pour cette fin avec ménagement religieux le dépôt qui leur est confié.

"Pour le bon régime du collège, on y distingue cinq objets : la charge de Principal du collège, l'administration, l'économie, les études, la police... "

Règlement Général qui précise la répartition des tâches et annonce d'autres règlements (celui des Religieux est reproduit dans les Lettres, (I. P. 224) et des Notes comme celle du "Supérieur" rédigé

par M. Lalanne. En voici quelques passages :

"La prévoyance est la qualité indispensable à un Supérieur ; il doit avoir les yeux fixés sur l'avenir presque autant que sur le présent, et saisir avec sagesse tous les moyens qui s'offrent de perfectionner et d'accroître son œuvre ou d'empêcher qu'elle ne se détériore. Il doit même quelquefois les faire naître. Ayant toujours devant les yeux le but où il faut arriver, il sonde à chaque instant les circonstances pour connaître si ce ne sont pas celles que la Providence amène..."

"Dans une maison d'éducation, l'occupation principale d'un Supérieur est la correspondance avec les enfants, les professeurs, les parents..."

"Le tout exige du Supérieur beaucoup de temps, de soin, d'activité, de sagesse : aussi faut-il qu'il ne s'embarrasse d'aucune autre chose que du salut de son âme et de fréquents recours à Dieu par la prière." (Agmar 116.3.1156-58)

Ces textes sont les témoins de l'esprit qui animait ces nouveaux éducateurs et les faits attestent que cette première année fut une réussite à tous les points de vue. Le Palmarès qui nous a été heureusement conservé, permet d'entrevoir la qualité de l'enseignement donné, la structure de l'établissement, ses moyens d'émulation et l'orientation des programmes.

La retraite annuelle leur permettra de réfléchir sur cette expérience, de trouver de nouvelles idées, d'entrevoir des perfectionnements possibles. L'homme propose... Dieu dispose.

### **III. De la rue des Menuts au Refuge d'Agen (1820-1821)**

1° - La Petite Société s'engage dans l'Education et l'Enseignement populaires. Pourquoi ?

L'Empire avait fait peu de choses pour l'instruction du peuple auquel il demandait tant de sacrifices. Le gouvernement de la Restauration fut d'abord tenté de supprimer l'Université et son monopole car il redoutait l'agressivité de la Pensée Libérale qui en avait déjà fait son fief privilégié. Puis il se ravisa, n'en modifia que très peu le monopole, car il espérait, avec l'aide de l'Eglise, éliminer peu à peu l'esprit libéral (c'est-à-dire les héritiers de la



pensée philosophique et révolutionnaire).

Le 29 février 1819, il publiait une Ordonnance qui manifestait son souci de faire quelque chose pour l'instruction et l'éducation du peuple. On peut interpréter, motiver de différentes manières cette initiative, certes, mais elle répondait en tout cas à l'une des préoccupations essentielles de l'Eglise : la conscience de sa MISSION d'Évangélisation est universelle et doit toujours échapper aux tendances particularistes à tous les niveaux. Et ! Histoire nous montre que les chrétiens, persécutés pendant la Révolution à cause de leur Foi, ont répondu généreusement à cette exigence que trop de préjugés, trop de malveillance ou de haine défigurent si facilement, trop facilement. Cette histoire est évoquée dans beaucoup d'ouvrages, mais il faut particulièrement signaler celui de Pierre Zind, résultat d'une longue recherche dans les Archives de l'époque : "Les Nouvelles Congrégations de Frères Enseignants en France de 1800 à 1830 (1969)". Ce livre reste indispensable pour comprendre comment le problème scolaire chrétien était compris et vécu durant ces 30 premières années du XIX siècle, années décisives pour l'avenir de la Culture française... et de ce qu'on appelle "la lutte scolaire" en France.

Le P. Chaminade n'ignorait pas cet aspect de la Mission de l'Eglise. Dès les origines de la Congrégation, l'instruction religieuse et profane fut une mission de choix proposée aux Congréganistes et nous savons tout ce que le P. Chaminade a fait pour que les F.E.C. puissent revenir à Bordeaux pour reprendre leurs engagements dans les Ecoles Gratuites.

Avant l'Ordonnance du 29.2.1819, avant l'ouverture du Noviciat d'Agen, nous devons signaler une apparente contradiction bien significative dans les choix du Fondateur. Le 3 octobre 1815, il écrivait à Adèle : " ... ce qui doit vous distinguer des autres Ordres, c'est le zèle pour le salut des âmes : il faut faire connaître les principes de la religion et de la vertu, il faut multiplier les chrétiennes. Vous n'aurez point à faire de classe aux enfants, ni à visiter et soigner les malades, ni à tenir des pensionnaires : laissez ces œuvres, quelque excellentes qu'elles soient, à faire aux autres

corps plus anciens que vous... " (1 L. 57, P. 98). Deux mois plus tard, le 6 décembre, il lui écrit : " ...Quant à l'enseignement gratuit des enfants, vous pouvez le promettre. On m'avait mis dans l'erreur sur la population d'Agen et sur les secours que cette ville pouvait avoir en ce genre". (1 L.59, P. 100).

Dès les origines, le Couvent d'Agen, tout entier orienté vers l'animation de la Congrégation, comptera donc parmi ses engagements missionnaires une petite Ecole Gratuite... qui ne demandera qu'à grandir. Ce qu'elle ne manquera pas de faire, vu qu'une Circulaire du 16 mars 1819, étendait aux écoles de filles les dispositions de l'Ordonnance de 1816.

En 1820, lors de son voyage annuel dans le Haut Pays (l'Agenais), le P.Chaminade passe par Tonneins où se prépare, grâce à M.Lacaussade, Directeur de la Manufacture des Tabacs qui connaît bien les difficultés qu'il faut vaincre, la fondation du deuxième Couvent des Filles de Marie. A Agen, il aura la joie de bénir l'ancien couvent des Augustins, devenu le nouveau local du Couvent. Il y prêchera la retraite annuelle et réussira à faire revivre la branche masculine de la Congrégation qui avait été interdite par M. le Maire presque aussitôt après la fondation, en 1816 (cf. Lettres I, pp. 121 à 125). Puis il repassa par Tonneins, présida la Fondation et l'installation de la nouvelle communauté qui envisagea presque aussitôt l'ouverture d'un pensionnat de Jeunes Filles.

Au retour, il partagea probablement la joie de ses Enfants lors de la Première Distribution des Prix, présidée par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, le mercredi 13 septembre. Gardera-t-il son secret jusqu'à la retraite annuelle fixée au 15 octobre ? Probablement, il préféra troubler quelque peu un repos bien mérité, car ce secret allait modifier profondément l'avenir de la Petite Société. Il le savait, mais son désir de fortifier la Congrégation d'Agen, de lui assurer ce soutien d'un corps religieux qui fut la motivation première de sa fondation, sera déterminant pour faire comprendre et accepter la décision qu'il a prise sur les instances des Congréganistes les plus décidés d'Agen. Citons, dès à présent parmi eux, M. Lacoste,

conseiller de Préfecture et M. Dardy qui tenait une modeste Pension tout près du Refuge désormais disponible. Il leur a promis ce soutien religieux que les F.M. assurent à la branche féminine en envoyant à Agen une Communauté de la Petite Société.

Et que feront ces trois Religieux pour justifier leur présence missionnaire et gagner honorablement leur pain de chaque jour ? En termes militaires, on pourrait l'exprimer ainsi : "Ils seront le fer de lance qui permettra aux Autorités Religieuses et Civiles de créer, dans le Département du Lot et Garonne, des Ecoles Gratuites Chrétiennes capables de soutenir valablement la pastorale d'Évangélisation du peuple". Dans son article intitulé "L'Entrée de la Société de Marie dans l'Enseignement Primaire", inséré dans "Mélanges Chaminade" (1961), le P. Verrier a raconté cette histoire dans le détail ; ne vaut-il pas mieux relire son récit ? Le P. Chaminade a certainement expliqué tout cela à ses Enfants et la retraite s'acheva dans la joie : les Religieux choisis pour cette première Mission, loin de la Madeleine, sont des ouvriers de la première heure, ayant rejoint la Petite Société, dès 1818 :

M. Laugeay Bernard (24 ans) Prof. Déf. sera le chef ;

MM. Armeaud Jean (26 ans) et Mémain Jean-Marie (22 ans) Prof. Temp. seront ses Maîtres Adjoints.

(à suivre)

## II

Revue Marianiste Internationale N°7, avril 1987, P. 29-34

### III. De la rue des Menuts au Refuge d'Agen (1820-1821) (sic)

Après avoir évoqué les motifs qui peuvent expliquer la décision prise par M. Chaminade au cours de sa visite à Agen en 1820, voyons quelles en furent les conséquences à la Pension de M. Auguste et comment M. Laugeay et ses collaborateurs ont découvert les multiples aspects de l'éducation populaire.

2°. L'année Scolaire 1820-1821 à la Pension Anguste

A la retraite de 1820, cinq nouveaux Profès s'engagèrent au service de la Vierge Marie, mais seulement deux d'entre eux, MM. Gaussens Bernard et Rousset Nicolas, étaient qualifiés pour assurer un service éducatif actif ; un autre départ va encore affaiblir la communauté, car, pour se préparer à l'ordination sacerdotale, M. Lalanne va être obligé de suivre les cours du grand Séminaire pendant toute l'année 1820.

M. Collineau, le premier prêtre de la Société, n'hésitera pas à partager son temps entre la Pension où il est Chef de Zèle, Chef d'instruction et Professeur et la Madeleine où il continuera, jusqu'en juin 1821 à se dévouer à l'Oeuvre des Jeunes Auvergnats. Et cependant, en février, un excellent collaborateur de M. Clouzet, chargé de la discipline, M. Gaussens, est envoyé en renfort à Agen.

L'année scolaire fut donc plus difficile que la première. L'obligation d'envoyer les grands élèves au Collège Royal aura de graves répercussions sur l'esprit et la discipline des Pensionnaires ; la collaboration entre les Professeurs-religieux, les Professeurs-novices et les professeurs-auxiliaires laissera à désirer et le responsable de la "Police", c-à-d. des services intérieurs de la Pension sera quelque peu débordé, car il y aura

des défaillances parmi le personnel. Et la mort, qui avait déjà frappé la Communauté, le 20.8.1819, en la privant de son cuisinier, M.Cantau Antoine, l'éprouvera une deuxième fois, le 17.1.1821, par le décès de M. Neuvielle Joseph, à peine âgé de 21 ans.

Nous entrevoyons tout cela à travers des Notes rédigées durant les vacances et la Retraite de 1821 : elles analysent ces difficultés pour bien les comprendre et pour y remédier. Signe de bonne santé morale de la Petite Société qui manifeste son désir d'améliorer les méthodes d'enseignement, les questions disciplinaires et le cadre de vie des Pensionnaires, l'organisation matérielle des services et surtout la collaboration entre toutes les parties prenantes de la tâche éducative. Mais, pour le moment, M. Lalanne, qui sera le plus inventif parmi les Educateurs marianistes, ne peut que donner des conseils...

### 3°. Les débuts des Ecoles Gratuites du Refuge (1820-1821)

Plusieurs auteurs marianistes ont déjà évoqué ces premiers pas de nos Frères dans la carrière de l'enseignement primaire :

Le P.Simler, dans la Vie du P. Chaminade, pp. 486-493 ;

Le P. Lebon, dans le T.III de l'Esprit de notre Fondation, pp.433-465.

Nous nous contenteront donc ici de souligner quelques aspects de cette histoire qui nous est particulièrement chère.

Aussitôt après la Retraite annuelle, M. David Monier est envoyé à Agen pour mettre le Refuge en état de recevoir les Maîtres et les Elèves des Ecoles Gratuites (nous dirions les classes de l'Ecole Gratuite). Se présentant comme le mandataire de M. Chaminade, il prit contact avec les Autorités : Mgr Jacoupy ne pouvait qu'approuver car il avait confiance dans le Fondateur ; la Municipalité avait déjà accueilli d'autres Instituteurs qui avaient plus ou moins bien réussi, pourquoi refuser leur chance à ces Bordelais qui offraient de se charger de classes gratuites sans rien exiger ; Monsieur le Préfet fut enchanté car cette "initiative providentielle" le consolait de ses échecs avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, peut-être qu'elle lui offrira d'autres possibilités pour implanter, dans le département, des Ecoles populaires chrétiennes. Mais

l'habile avocat semble avoir oublié de mettre les Autorités Académiques au courant de son projet, puisque M. Dardy, Maître de Pension, pouvait légalement ouvrir une classe primaire. Le 21 novembre, il publiait un Prospectus des Ecoles Gratuites d'Agen en se référant explicitement aux Ecoles tenues par le Couvent des F.M..

M. Laugeay tient le P. Chaminade au courant des évènements qui dépassent rapidement tous les pronostics : ouvertes le 29 novembre, les Ecoles (3 Classes) comptent 148 enfants le 4 janvier 1821 , 221 le 31 du même mois et les inscriptions continueront à affluer jusqu'à la fin de l'année. Des Parents aisés supplient les Frères d'accepter leurs enfants au prix d'une modeste rétribution scolaire, mais M. Laugeay refuse. Alors ils vont supplier leurs Curés de signer des attestations d'indigence qui tranquilliseront la conscience de M. le Directeur, car il y a pauvreté et pauvreté... Il parle avec amour de ces enfants turbulents, menteurs, grossiers, etc... qui peu à peu, deviennent des garçons ouverts, disciplinés, avides d'apprendre et de faire des progrès. Les récompenses remplacent avantageusement les menaces et les coups, mais il faut parfois recourir aux punitions et même savoir écarter les brebis galeuses.

La situation matérielle des Frères n'est pas précaire, car la Congrégation, le Clergé et des âmes généreuses font le nécessaire pour leur assurer le secours financier indispensable pour payer les repas préparés par Mme Dardy. La Municipalité, dominée par des Conseillers de tendance libérale, ne veut rien entendre, pas même au sujet de la location du Refuge. C'est la maladie qui va éprouver durement la Communauté comme elle avait déjà éprouvé le Couvent. M. Mémain, le plus jeune, fut victime d'une maladie mystérieuse qui le réduisit à l'impuissance pendant un certain temps. Surchargé de travail, M. Armenaud dut payer, lui aussi, son tribut à la maladie. Alors M. Laugeay appela au secours car la barque risquait de sombrer, faute de rameurs. M. Chaminade envoya M. Gaussens, ancien officier de l'armée impériale, qui deviendra un des Religieux les plus qualifiés parmi les Pédagogues de la Petite Société.

Le 23 mai 1821, une autre menace jeta le trouble et l'inquiétude dans l'esprit des Frères qui avaient fait pleine confiance à l'expérience

de M. David : dans une longue lettre, M. le Recteur de Cahors énumérait toutes les infractions administratives dont la Petite Société s'était rendue coupable en négligeant ou en oubliant les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'ouvrir et de tenir une Ecole Primaire. M. David fit appel à toute son adresse d'avocat pour écarter cette menace et apaiser le courroux, plus conciliant d'ailleurs que menaçant, de M. le Recteur. M. Laugeay se rendit à Canossa, c-à-d. à Cahors et subit les épreuves requises pour obtenir le Brevet et l'Autorisation nécessaires. Il fut probablement le premier Marianiste breveté. Mais ces Instituteurs sans brevets avaient fait preuve d'une compétence et d'une expérience pédagogiques extraordinaires. Tous les matins, ils accueillaient les enfants à partir de 6h45, les conduisaient à la Messe à 7h, puis contrôlaient leur petit déjeuner. A 8h30, on entrait en classe, dans des locaux spacieux ayant un mobilier élémentaire, mais permettant à chacun de travailler, individuellement ou en groupe, jusqu'à 11h. L'après-midi, on travaillait de 13h30 à 16h45. Les enfants sont répartis en 3 classes car les Frères ont adopté la Méthode Simultanée pratiquée par les F.E.C., de préférence à la Méthode Mutuelle (ou de Lancaster) qui avait fait fureur pendant quelques années ; prônée avec chaleur par les Libéraux, elle était déjà tombée en discrédit, même à Agen. Au long des jours, les Frères mettront au point des programmes, inventeront des méthodes et des procédés adaptés aux capacités des enfants pour éviter le désœuvrement, la grande plaie des écoles primaires de ce temps. Il ne s'agit pas seulement de leur apprendre à lire, à écrire et à calculer, mais on les initiera aux secrets de l'orthographe, de la comptabilité, on leur apprendra le catéchisme, la politesse (ou civilité), un peu d'histoire et de géographie et même le dessin linéaire. Pour cela, on multipliera les cahiers et on aura recours à la lithographie.

Le soir, à la chandelle, M. Laugeay fait sa correspondance et ses comptes et commence la rédaction d'une Méthode qui sera mise au point, par des concertations successives, en 1824. Voici comment le porte-parole du Conseil d'Arrondissement présentera, le 1<sup>er</sup> août 1821, les résultats de ces maîtres improvisés :

"Les causes de la chute presque totale de l'enseignement mutuel

dans la Ville d'Agen s'expliquent assez clairement aux yeux des observateurs et des membres du Conseil par l'affluence considérable des enfants du peuple qui arrivent de toutes parts sur les bancs des Ecoles Elémentaires gratuites pour recevoir un enseignement purement gratuit et même une éducation analogue à celle que donnent les Frères de la Doctrine Chrétienne.

"Le Conseil a remarqué que cette maison, fondée par un délégué d'une société religieuse de Bordeaux et desservie par trois religieux séculiers, sous la direction d'un maître breveté et autorisé, remplit d'une manière exemplaire et édifiante l'objet précieux de son institution. Il attendra avec impatience qu'une heureuse expérience - (expérience aisée à préjuger) - ait donné la juste mesure de sa stabilité et de son utilité, pour accueillir favorablement les recommandations à sa bienveillance qui pourront lui être adressées dans la suite."

Bel éloge, en vérité, mais réserves significatives : on s'engagera plus tard ! C'est contre ces réticences, inspirées par la Municipalité, que M. Lacoste, parlant au nom du Préfet, veut réagir en s'adressant au Conseil Général, le 15 août 1821 :

"Cette institution s'annonce de la manière la plus favorable. En effet, fondée à grands frais par le délégué d'une société établie à Bordeaux, dans le beau local de l'ancienne maison du Refuge, elle est dirigée par 4 religieux séculiers qui tous jeunes encore, sont l'objet de la vénération publique. Soit attrait de la nouveauté, soit par suite de l'entraînement particulier à ce qui porte une forte empreinte de la religion, à peine ces écoles furent ouvertes, qu'elles attirèrent la plus grande partie des enfants de la Ville appartenant aux classes pauvres ou peu aisées. On put croire que cette affluence même d'écoliers contribuerait à la chute de cette entreprise démesurée en apparence ; mais à la grande surprise du public, on vit l'ordre le plus admirable régner parmi cette population naguère si turbulente. Chacun se loua de la méthode qui donnait les moyens d'instruire et d'élever simultanément une telle multitude d'enfants. Les familles pauvres bénissent les maîtres qui loin d'exiger le moindre salaire fournissaient des livres à leurs élèves et leur distribuaient même d'autres encouragements dispendieux. On vit avec étonnement les mœurs, les habitudes, les formes des enfants du peuple



absolument changées et ce fut le concert de la gratitude qui manifesta à l'autorité le succès complet de l'institution dont elle avait simplement toléré le premier essai."

Ce plaidoyer, qui annonce celui de 1823, n'obtint pas les résultats escomptés, car le Conseil Général se contenta de renouveler ses propositions de 1820 : il mettait 8 000 f. à la disposition des Communes qui manifesteraient l'intention d'établir une école de cette nature en fournissant le local, le mobilier et le traitement des Instituteurs. Cette offre était faite, par priorité, aux 4 Sous-Préfectures du Département : Agen, Marmande, Nérac et Villeneuve sur Lot.

\*\* \*

C'est avec une grande joie que la Communauté du Refuge accueillit le P. Chaminade lors de sa visite annuelle dans l'Agenais, au début du mois d'août. Le Bon Père ne cacha pas sa satisfaction : le 8 août, il écrivait à M.Lacaussade :

"La nouvelle institution des Ecoles Primaires Gratuites n'est pas au-dessous de sa réputation. Je l'ai examinée sous tous ses rapports, elle est susceptible de quelques perfectionnements, mais elle ne présente aucun endroit faible et sa fondation est solide ; toutes les administrations en sont contentes". (I.L 170, p.294)

M. Laugeay lui présenta les six candidats qu'il espérait conduire à Bordeaux pour la Retraite Annuelle et M. David lui exposa le plan qu'il avait concerté avec M. Lacoste pour faire des offres de fondation aux Communes concernées. Il se faisait fort d'assurer très rapidement les Maîtres nécessaires, formés dans "la maison chef-lieu ou école normale", c.-à-d. Agen, la Préfecture se chargeant de traiter avec elles. Le P. Chaminade ne dit pas non... mais de retour à Bordeaux, il écrivait à M. David, dès le 27 août :

"En vous souhaitant le courage, je m'invite moi-même à le prendre. La Providence nous ouvre une belle carrière ; combattons pour la gloire de Jésus et de Marie ! Puisse l'esprit de la religion se propager et se soutenir au moins dans notre

malheureuse Patrie ! Mais prenons garde aux ruses de l'enfer, si jaloux de la gloire de notre auguste Patronne. Vous avez bien fait d'accepter les 4 chefs lieux, mais pour y former successivement nos institutions et non toutes à la fois." (I.L 171, p.295)

Le même jour, le Fondateur recevait une lettre de M. Laugeay, datée du 26 août (Agmar 26.3.297), dans laquelle il critiquait vivement ce plan ambitieux, refusant d'engager dans cette aventure les jeunes postulants dont le plus âgé avait 16 ans. L'expérience lui avait déjà appris qu'il faut de la patience, de la prudence et les moyens requis pour avoir des résultats valables. M. David risquait parfois d'oublier cela. Malgré ces divergences, l'année scolaire se termina bien. Mgr Jacoupy voulut présider lui-même la Distribution des Prix et la population d'Agen fut unanime à reconnaître les mérites de ses Instituteurs. M. Laugeay ne put emmener que deux postulants, mais trois autres les rejoignirent aussitôt après la fondation d'un noviciat à Saint- Laurent, importante décision prise à la Retraite de 1821.

### III

Revue Marianiste Internationale N°8, octobre 1987, P. 17-27

En arrivant à Bordeaux pour la retraite annuelle, le groupe agenais fut accueilli à Saint-Laurent par la nouvelle Communauté dont le P.Chaminade avait déjà nommé les responsables : ce fut pour eux une bien agréable surprise ! Voilà donc le havre de paix, de silence et de prière qui allait abriter leurs jeunes Postulants et en faire des Enfants de Marie. Le Fondateur avait décidé, dès le mois de juillet, de transformer sa petite campagne en maison de noviciat et de retraite pour les hommes (cf. I.L.165, 10.7.21,p.285). Décision qui allait peser lourdement sur la Pension Auguste, car elle seule pouvait fournir le personnel et les fonds nécessaires. Il confiait en effet cette mission à un Sociétaire de la première heure, M. Clouzet Dominique, jusque là responsable de la discipline à la Pension.

Une autre surprise, pour toute la Petite Société : il allait envoyer en Alsace l'Econome de la Pension, à la suite d'engagements qu'il avait pris, le 10 avril précédent, avec le Fondateur d'une Congrégation nouvelle, les Frères de la Doctrine Chrétienne de Strasbourg. Il faut évoquer brièvement comment ces deux décisions s'inscrivent dans l'histoire de l'Institut et leurs conséquences immédiates.

#### **1. Le Noviciat de Saint-Laurent**

Pendant 2 ans, M.Clouzet allait collaborer avec le frère même de celui qui allait retourner en Alsace, M. l'abbé Charles Rothéa, Chef de Zèle tout désigné du noviciat pour initier Postulants et Novices à la vie religieuse sous la Direction du Fondateur lui-même. Ordonné en 1816, nommé Curé d'une importante Paroisse à Sainte-Marie aux Mines (Haut-Rhin), il a répondu avec empressement à son frère pour devenir un des disciples les plus attachants du P.Chaminade. Il aimait rappeler son entrée au noviciat : "Etant arrivé à Bordeaux la veille de l'Assomption et ne vous ayant pas trouvé, l'Etoile de la mer m'a conduit jusqu'à Agen. Là j'ai eu la consolation d'assister à une séance consacrée à

célébrer l'Assomption de la Reine du Ciel. M. David m'a reçu et vous m'avez embrassé pour la première fois au milieu de l'assemblée des Congréganistes. Nous avons fait ensemble une tournée dans les Couvents des Filles de Marie. J'y ai admiré la modestie et la ferveur. Revenu à Bordeaux, avec nous, mon bon Père, je n'ai point trouvé de noviciat. Vous me dites qu'il fallait le commencer à Saint- Laurent. Mais nous n'y trouvâmes à 9 heures du soir qu'un peu de paille. Extrême pauvreté ! Cependant la joie y régnait. Nous chantâmes des cantiques, nous étions contents. Quatre seulement ont commencé le premier noviciat, et 2 ans après nous étions 30. La colonie destinée pour Saint-Remy a diminué ce nombre. Mais la Société s'est répandue admirablement dans le Nord de la France (Lettre du 29.12.1835-Agmar 27.2.49).

Oui, ce noviciat commença bien modestement : à la retraite, on ne compta que 2 novices et 2 postulants d'Agen, rejoints presque aussitôt par 3 camarades ; les autres étaient à la Pension, Professeurs ou Surveillants. Ils ne furent pas trop désorientés, car le P. Chaminade confia leur formation intellectuelle à M. Mémain qui allait se perfectionner lui-même et se refaire une santé. Trois Profès complétèrent ce noyau formateur pour assurer les services matériels de la maison et encadrer novices et postulants durant les travaux pratiques. Leur nombre augmenta lentement tout au long de l'année : 3 congréganistes de Bordeaux et un ancien paroissien de l'abbé Rothéa portèrent le nombre des novices à 6 et les postulants seront une douzaine à la retraite de 1823. Dès les origines, on admit parmi eux quelques orphelins ou des garçons assez jeunes qui partageaient la vie des postulants, comme cela se faisait dans le Convent d'Agen (cf. I.L.82, p.142 / L.93,p.162). Plusieurs d'entre eux optèrent pour la vie religieuse, M. Justin Dumontet, qui nous a laissé de précieux souvenirs, est le plus connu parmi eux.

Il va sans dire que le P. Chaminade suivait de très près la vie et les diverses activités de la maisonnée : il la visitait régulièrement, au moins une fois par semaine, présidait des Liturgies, faisait des Conférences et s'entretenait familièrement avec chacun de ses Enfants. Dans ses lettres à L. Rothéa, il

souligna plusieurs fois que "le petit noviciat va bien et, le 17.12.21, il ajoutait : "Votre frère... ne cesse de bénir Dieu de l'avoir conduit dans l'Institut. Je le charge de vous tenir au cours de tous les détails qui peuvent vous intéresser. Quoique dans le noviciat, il peut s'apercevoir de beaucoup de choses : je n'ai d'ailleurs rien de caché pour lui ; notre confiance est réciproque" (I.L.183, p.312). Il s'intéressait aussi aux conditions matérielles de cette petite famille qui grandissait sans cesse ; il se décida à reprendre les travaux commencés en 1809 pour rendre la petite maison de campagne capable d'accueillir un plus grand nombre de novices et de retraitants. En avril 1822 il s'en ouvrit à M. David : "Je suis presque déterminé, malgré (notre gêne), à faire faire un dortoir au noviciat. J'y vois toutes sortes de raisons, je ne vois contre que notre gêne. J'ai renoncé à faire élever sur le chai, je voudrais faire élever l'ancien corps de la maison qui comprend la cuisine, le salon et ma chambre : longueur 63 pieds, largeur 20 pieds. L'élévation sur le chai finirait par coûter plus et n'offrirait rien que d'irrégulier, priverait la maison de tous greniers, dépenses... et tout le contraire en élevant la maison elle-même (I.L.196, du 26.4.22, p.330). Tout cela exigeait un investissement de plus en plus grand, même si la collaboration de tous exploitait au maximum les possibilités de culture et d'élevage de la propriété. Il sollicita même auprès du Conseil Préfectoral l'autorisation d'établir une fonderie de suif et une fabrique de chandelles, malgré les réticences de certains voisins (Agmar, 26.4.330).

Lors de leur entrée, on demandait à chaque postulant d'avoir un trousseau complet, habits, linge, chaussures ; lorsqu'il faisait ses promesses de novice, il prenait le costume des Sociétaires, habituellement taillé et confectionné par les Religieux tailleurs. A partir de 1823, on fixa une somme de 100 à 200 F pour la pension durant le noviciat qui devait durer, en principe, 2 ans au moins. Lors de l'engagement définitif dans la Société, chaque Sociétaire apportait sa contribution personnelle au capital de la Société ou s'engageait à retenir une part forfaitaire de l'héritage familial. Tout cela était

relevé dans différents Registres destinés à enregistrer les Entrés, les Engagements ou la situation financière de chacun. Registres qui furent plus ou moins bien tenus, mais, dès les origines, le P. Chaminade eut le souci d'instaurer une administration aussi régulière et complète que possible.

## **2. La Pension Auguste**

Les rapports qui analysaient les causes de la crise si vivement ressentie à la fin de l'année scolaire 20-21, proposaient des remèdes courageux pour tenter de redresser une situation que certains jugeaient peut-être un peu trop sévèrement. Malgré le départ de MM. Clouzet et Rothéa qui ne seront pas remplacés par des Sociétaires, les responsables de la Pension (MM. Auguste, Collineau et Lalanne) décidèrent de se séparer de 6 novices et de 3 Professeurs (dont un, M. Rousset, était déjà Profès) et de renouveler tout le personnel enseignant. On pria M. Estebenet de quitter la maison, ce qu'il fit de bonne grâce, pour fonder une nouvelle Pension, rue Labirat, tout près de la Madeleine. Décidément, la concurrence devenait de plus en plus rude, car, selon un rapport officiel mentionné par M. Zind (o.c. p.189), on comptera 23 Etablissements Secondaires libres à Bordeaux en 1824.

Ordonné le 22 décembre 1821, M. Lalanne - car tous les Sociétaires s'appelaient ainsi, sans excepter le Fondateur - célébra sa première Messe, dans la chapelle de la Pension, durant la nuit de Noël, puis retrouva son poste et ses responsabilités de Chef d'instruction auxquels il ajoutera bientôt ceux de Chef de Zèle : il devenait ainsi l'âme de la maison, alors que M. Auguste cumulait toutes les responsabilités administratives et financières. Ils firent appel à des Professeurs extérieurs, logeant en ville, et pour en tirer le meilleur profit, ils renoncèrent à mettre l'accent sur des nouveautés dans l'enseignement proposé comme ils avaient envisagé de la faire en 1819, pour faire porter tous leurs efforts sur la qualité de l'Enseignement et de l'Education proposés à leurs Pensionnaires et Demi-Pensionnaires. L'option était courageuse, car MM. Lalanne et Collineau ne reniaient rien de leurs intuitions premières, mais la Petite Société manquait de personnel qualifié et, par la force des événements dont nous n'avons pas

encore entrevu toute l'ampleur, la Providence l'orientait alors vers l'Enseignement Populaire. Et cette option fut bénéfique pour la réputation de la Pension, car elle compta très rapidement parmi les plus recommandables de la Ville. Evoquant ce passé lointain lorsque M. Hérail Hippolyte fut chargé de fonder, en 1874, l'Institution Sainte- Marie connue aujourd'hui sous le nom de Grand-Lebrun, M. Lalanne lui confiait le secret de cette réussite : "Ce qui faisait la vogue de l'Institution, c'étaient la bonne tenue, la surveillance des mœurs, le soin de l'enseignement religieux, les agréments que procurait aux élèves du personnel varié ; des journées passées à Mézac - campagne de M. Auguste - des fêtes littéraires ou séances académiques, des Distributions Solennelles qui attiraient beaucoup de monde. Nous devançâmes les Jésuites qui substituèrent bientôt, à notre exemple - et ils en furent blâmés par leurs Supérieurs - des académies aux congrégations. Ils ne réussirent pourtant pas à entrer dans notre genre bien qu'ils furent très assidus à nos séances" (Agmar 25.3.330).

Nous ne pouvons pas, dans les limites étroites de notre récit, analyser comment nos Anciens arrivèrent à ces résultats, M. Humbertclaude l'a d'ailleurs très bien fait dans son ouvrage : "L'abbé J.P.A. Lalanne, 1795-1879" (Lib. Bloud et Gay, Paris. 1932). Nous recommandons simplement à tous nos lecteurs de relire les chapitres 3 et 4 de ce classique marianiste : La Pension de la Rue des Menus : les Etudes / les Méthodes d'Education. Ces belles pages d'Histoire sont aussi le Mémorial de la Pédagogie Marianiste, toujours valable, à tous les niveaux d'Enseignement.

Nous pouvons même ajouter qu'elle fut bénéfique pour ses auteurs eux-mêmes puisque l'Université ne refusera pas de leur confier la Direction de Collèges Municipaux à Villeneuve et à Gray, alors que la Société de Marie se serait bien passée de cet honneur.

Pendant 4 ans, M. Lalanne va poursuivre cet effort avec succès : les élèves vont venir parfois de bien loin, il faudra louer 3 maisons voisines, mais cela ne suffira pas pour les accueillir et le P. Chaminade trouvera, en 1824, un nouveau local dans la rue du Mirail où il acheta l'Hôtel de Razac : la Pension Auguste s'y installa pleine d'espoir durant les Fêtes Pascales de 1825, rendant plus explicite sa véritable vocation,

en s'appelant "Pension Sainte-Marie". Mais l'adversaire de la Femme avait trouvé son point faible pour la mordre au talon : sa situation, sa gestion financière... et c'est sur ce terrain qu'il l'attaquera et remportera une éphémère victoire.

### **3. La deuxième année scolaire à Agen et le projet d'implantation scolaire de M. David en Lot et Garonne**

A la fin de la retraite, les trois collaborateurs de M. Laugeay devinrent Sociétaires à part entière par la Profession Définitive ou Perpétuelle et M. Mémain les vit repartir avec envie et confiance, car le P. Chaminade a pu le remplacer par un jeune Profès bien décidé à profiter des leçons des Anciens. C'était M. Moulinié Jean, le futur Chef de l'Ecole fondé par M. le Chanoine Imbert à Moissac, en 1826 et que certains ont confondu avec un autre Directeur resté célèbre, M. Molinier Augustin, Chef de l'Ecole Communale de Sainte-Marie aux Mines, de 1835 à 1871. M. Laugeay reprend la plume pour raconter au P. Chaminade l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu de leurs enfants, plus sensibles à la valeur de l'enseignement et de l'éducation de leurs maîtres que tous ces MM. du Conseil Municipal ... d'Arrondissement... et Départemental qui ne débloquent aucun subside pour ces jeunes Instituteurs venus d'ailleurs. Sans être au courant de la correspondance de M. le Préfet avec M. David ou avec ses sous-Préfets, il rêvait parfois aux fondations promises : quelle sera la première commune à répondre aux propositions du Conseil Général et prendra en charge une Ecole Gratuite semblable à la sienne ? Heureux les Confrères - il propose déjà des noms - qui pourront faire beaucoup de bien sans avoir les soucis financiers qui vont désormais peser de plus en plus sur sa petite communauté. Est-ce le succès même de leur apostolat qui éloigne peu à peu les gens qui, par leurs dons, les aidaient à faire le bien ou est-ce de méchantes langues qui colportent la rumeur que la gratuité affichée par ces Congréganistes n'est qu'une façade hypocrite. La calomnie, surtout quand on soupçonne ses origines, est plus douloureuse que la pauvreté et le P. Chaminade s'inquiète auprès des Autorités ; c'est M. le Préfet lui-même qui dénonce publiquement cette malveillance de certaines gens.



Cette correspondance de M. Laugeay, unique en son genre, nous permettrait presque de reconstituer les Annales de l'Ecole : il parle avec amour des enfants, raconte avec humour l'accueil qu'il a réservé à "un commissaire de la culture" qui vient visiter les classes et veut recruter des candidats (dates) pour des écoles de chant et de danse parisiennes, il tient scrupuleusement les Registres scolaires, continue la rédaction de la Méthode et rend compte des réunions de la Congrégation... certaines lettres sont des observations très judicieuses sur ses confrères, leurs progrès ou leurs besoins. Vers la fin de l'année, il confie au B. Père la douleur qui ronge son cœur : les dissensions surgies dans sa famille après la mort de son père qui a laissé à son passif une dette que ses frères et sœur refusent de prendre à leur compte. Enfin, il faut signaler les lettres qui deviendront traditionnelles dans la Société, les lettres communautaires du Nouvel An et de la Saint Joseph où chacun appose sa signature et confie au B. Père la vertu dont il a le plus besoin pour le moment.

C'est vers Noël qu'on apprend que Villeneuve sur Lot, après avoir d'abord rejeté la proposition du Conseil Général, comme Nérac et Marmande (motif : les charges trop onéreuses d'une pareille entreprise !) s'était ravisé. Une visite de M. David à M. le Député-Maire n'était pas étrangère à ce revirement et au début du mois d'avril, le P. Chaminade l'envoya à Agen avec une double mission (cf VIII, L.192ter, 4.4.22, P. 120) :

1°) Continuer à négocier avec les Sous-Préfectures, spécialement avec Villeneuve la création de nouvelles Ecoles Gratuites... et à perfectionner celles qui existent déjà.

2°) Elaborer une structure juridique, une institution chargée de l'établissement, de l'organisation et du régime des Ecoles Gratuites à fonder dans le Département de Lot et Garonne (et éventuellement au-delà de ses limites) et de solliciter devant Sa Majesté l'Ordonnance nécessaire à l'érection définitive de ladite institution. En d'autres termes, le P. Chaminade tentait d'obtenir une reconnaissance officielle dans les limites d'un Département bien défini, des Sociétaires engagés dans l'Enseignement Primaire.

Une seconde visite rapide à Villeneuve, et M. David revient à Agen

pour faire honneur à sa double mission. Il préfère demander gîte et couvert à M. Lacoste, Conseiller de Préfecture, affilié à l'Institut depuis la retraite de 1821. Miracle ! à Villeneuve des fonds sont débloqués, des souscriptions sont organisées, des bienfaiteurs sont trouvés et, le 8 mai, le Conseil Municipal...

" a reconnu à l'unanimité l'importance et l'avantage de cette école gratuite qui mettra la classe indigente à portée de s'instruire et diminuera le nombre des enfants mendians ou vagabonds qui circulent dans les rues ou sur les places.

"et a autorisé M. le maire à employer les fonds alloués par le Conseil Général du département à la commune et ceux qui lui seront alloués pour le même objet, ainsi que ceux qui lui ont été donnés dans les mêmes vues par des bienfaiteurs anonymes ou qui également pourront lui être donnés à l'avenir, à établir une école chrétienne gratuite élémentaire sous la direction des associés de M. David de Bordeaux, pour être tenue par 4 Frères au plus... " (Agmar 109.2.79). On a même trouvé le terrain nécessaire pour bâtir cette école : ce sera au détriment du Collège qui perdra les anciennes chapelles et quelques autres vieux bâtiments, occasion d'y faire quelques réparations bien nécessaires.

Le 11 juin, le P. Chaminade reçoit un rouleau de papier adressé à M. David, Inspecteur des Ecoles Chrétiennes Gratuites, contenant : 1° Les plans de l'Etablissement (devis 13.700F) ; 2° un extrait de la délibération du Conseil de la Commune ; 3° une lettre de M. l'Adjoint du Maire, rappelant ce que ce dernier avait déjà fait entendre à M. David, lors de sa visite, au mois d'avril, que le P. Chaminade savait déjà, dont il avait accepté le propos tout en blâmant le procédé en recommandant à M. David qu'il faut bien se tenir pour averti de ne laisser plus s'enfiler aucun Etablissement. (I. L.200, du 7 juin 22, P. 342) M. le Maire avait sollicité un Principal pour son Collège Municipal qui allait vers la ruine (cf. I.L.193, du 16.4.21.p.328) Restait à rendre officiel cette double fondation et fixer les dates de prise en charge.

Dès son arrivée à Agen, M. David élaborait, aidé probablement par M. Lacoste, un projet d'institution des Ecoles gratuites, mais il n'alla pas

plus loin. Dans la même lettre, le P. Chaminade raconte qu'il fut enchanté en lisant "le petit plan (qui lui) paraît lumineux" et ajoute qu'il ne comprend pas ce que M. David lui dit en finissant : "La Constitution de l'Institut n'a pas reçu un accueil bien riant..." En présentant son projet aux Autorités, il avait probablement parlé du caractère religieux de l'Association de Bordeaux et de sa composition : c'est ce qu'il ne fallait pas faire.

A la suite de cet échec, le caractère de M. David changea et il ne tarda pas à tomber dans un état de dépression nerveuse qui aura de graves conséquences : dans ses relations avec le Couvent et ses Confrères, il devint très critique et pessimiste : il voyait tout en noir et ses rapports au P. Chaminade devinrent de plus en plus alarmants . Au couvent, il s'agissait de mener à bien des constructions importantes et de trouver l'argent nécessaire pour payer régulièrement les ouvriers (cf.l . L. I95 , du 26.4.p.332). Aux Ecoles, il s'agissait d'aider M. Laugeay à terminer la Méthode et à trouver les moyens pour payer les dépenses courantes. (cf.LLI 95 et 196) Mais plus grave encore : en partant, M. David avait emporté la correspondance avec M. Mertian et le P. Chaminade ne pouvait répondre à ses propositions. "Vous me parlez, mon cher Fils, d'une manière bien alarmante des Ecoles gratuites de garçons, et je ne puis néanmoins rien dire sur des généralités qui ne me laissent aucune prise pour vous aider à remédier au mal... le désordre de l'Institution d'Agen vous ôte les idées de celle d'Alsace... Si nous tardons guère à répondre, il est à présumer que l'affaire se manquera et avec elle un certain nombre d'autres" (l.L.I95, du 26.4.p.333). M. David était tombé malade et le P. Chaminade décida de programmer au plus tôt sa visite annuelle dans le Haut-Pays.

Il partit le 3 ou 4 juillet, accompagné de MM. Caillet et Bouet qui venaient d'arriver à Bordeaux, l'un de Suisse, l'autre d'Espagne. Il alla jusqu'à Villeneuve, accepta de prendre en charge le Collège dès la rentrée prochaine en confiant la direction à M. Collineau et il promit 4 Frères pour la rentrée de 1823. Il resta à Agen jusqu'au 15 août, prodiguant ses conseils aux responsables du Couvent, dirigeant chacune des Sœurs selon les renseignements reçus pour apaiser les esprits quelque peu troublés. A l'Ecole gratuite, il se rendit compte de la

pénurie qui s'installait peu à peu, de l'esprit de sacrifice des Frères qui avaient trouvé de nouveaux volontaires pour le noviciat et c'est lui qui demanda au couvent d'avancer à M. Laugeay l'argent nécessaire pour conduire sa petite troupe jusqu'à Bordeaux pour la prochaine retraite annuelle. (cf.I.L.21 I, du 24.9.p.367).

#### **4. Les premiers contacts du P. Chaminade avec l'Alsace**

Quels sont les motifs qui ont pu décider le P. Chaminade lorsqu'il répondit positivement à la demande de M. l'abbé Mertian ? Comment a-t-il connu le Fondateur des Frères de la Doctrine Chrétienne de Strasbourg ? Quelles étaient ses intentions véritables ? Personne n'a pu percer ce secret, car les lettres échangées à cette occasion ont disparu. Les historiens de la Société de Marie soulignent l'aspect providentiel de cette décision et l'histoire leur donne raison, car cette lointaine province lui a rendu au centuple ce oui qui allait désormais les unir. Et sa réponse n'a pas été prise à la légère : dans 'Obéissance qu'il remet à M. Louis Rothéa, il écrit : "Si la concession que nous fîmes le 10 avril dernier de ce cher Fils à M. l'abbé Mertian fut si pénible à notre cœur, combien plus sensible nous devient aujourd'hui son exécution, combien elle l'est aussi à tous ses confrères ! Mais nous n'envisageons que les intérêts de la gloire de Dieu et de la très sainte Vierge, notre Mère et Patronne (I.L.176, 25.10.1821,p.305). Quand le Seigneur envoie en mission, il ne consulte pas d'abord les goûts ou les intérêts de celui qu'il a choisi.

Qui lui a fait connaître ces régions ? Qui a pu lui faire entrevoir qu'elles pourraient être fécondes en vocations, sinon ceux qui la connaissaient, ceux qui en venaient ! Ce sera un des thèmes habituels de Louis R. : l'Alsace est une terre mariale par la piété des fidèles, par le nombre de ses Pèlerinages... et son désir le plus ardent était d'y introduire l'Institut. A-t-il si bien plaidé sa cause et décidé le P. Chaminade de tenter cette aventure ? Et même s'il a pu croire que sa mission était l'occasion souhaitée pour obtenir ce résultat, avait-il reçu pour consigne de la faire en annexant purement et simplement les novices qui lui étaient confiés ? Dès

le 17.12.21, le P. Chaminade lui écrit : "Remplissez bien, mon cher Fils, les fonctions dont vous êtes chargé. Vous devez être d'autant plus content dans votre petite mission qu'elle vous vient davantage de Dieu ; elle est pour ainsi dire toute divine. Appliquez-vous sans cesse à croître dans les vertus de préparation ; qu'à votre retour vous commenciez à être fort dans les vertus de consommation, que le vieil homme soit immolé, afin que vous ayez le bonheur de vivre quelque temps de la vie de l'homme nouveau. "Curieux conseils pour un intrigant, lucides mises en garde pour une âme généreuse qui risque d'être victime de ses désirs les plus sincères (I.L.183,17.12.21.p.312).

Le 5 février, alors qu'il terminait une lettre où il signalait que la fusion avec les Frères était bien facile, il recevait une lettre du P. Chaminade, du 25 janvier 1822, où nous lisons : "L'alliance de l'Institut de Marie, soit avec les Frères dont vous tenez le noviciat, soit avec les Sœurs de la Providence, est une affaire très grave, je pourrais aussi dire très pénible et très délicate, à cause de la distance des lieux et des deux langues qui se parlent en Alsace. Comme je sens néanmoins de très grands biens qui en résulteraient pour la religion, je n'en refuse aucune, si on peut faire un traité qui nous laisse la latitude convenable pour opérer un bien réel dans ces provinces selon l'esprit de notre Institut." (I.L.188, p.321).

Ce que voulait le P. Chaminade, c'était de trouver la volonté de Dieu, d'éviter les vues trop humaines et les erreurs, les illusions possibles. Il ne semble pas avoir apprécié les jugements trop rapides de M. Rothéa et la réaction trop spontanée de Mère Marie de la Conception qui crut, un moment, que les Sœurs de la Providence pourraient devenir ce Tiers-Ordre régulier dont elle rêvait pour évangéliser les campagnes. "Il est évident, écrivait le P.Chaminade à M. Mertian, dès le 17 décembre 1821 (I.L.184, p.313), qu'il ne peut y avoir d'union entière entre les Filles de Marie et les Sœurs de la Providence. Voyez seulement devant Dieu, si, sans changer rien aux Constitutions des unes et des autres, il ne pourrait y avoir une alliance et dépendance réelle". Car cette

famille religieuse, fondée en 1783 à Molsheim, éprouvée mais non dispersée pendant la Révolution, venait de s'établir à Ribeauvillé, dirigeait déjà 60 Ecoles populaires et tenait auprès de la Maison Centrale un Pensionnat pour jeunes filles ; elle avait des Constitutions et une Autorisation Impériale en bonne et due forme. M.Mertian, devenu leur Supérieur Ecclésiastique à la suite de son frère Bruno, mort en 1819, crut utile de fonder une Congrégation semblable de Frères destinés à assurer aux Garçons la même éducation chrétienne, avec les mêmes possibilités. Grâce à M. l'abbé Frécharde qui, dès 1817, avait décidé de faire de même pour le Diocèse voisin de Nancy, il avait obtenu deux Frères pour tenir, à Ribeauvillé même, une école libre de garçons (1819) et grâce au Prince de Croy, Evêque de Strasbourg, nommé récemment Grand Aumônier de France, il obtint facilement une Ordonnance d'Approbation pour sa Congrégation qui comptait alors, à peine, 5 ou 6 religieux et autant de novices. Et c'est pour assurer à ces premiers religieux une bonne formation, qu'il a fait appel au P. Chaminade. "Dans l'ordre commun des choses, nous devons travailler isolément, chacun sur le chantier respectif : la Providence qui a établi nos premiers rapports, a sans doute des vues plus étendues. Tâchons de les connaître et de les seconder" lui disait-il dans la même lettre.

Et c'est le 6 février que M. Mertian répondait au P. Chaminade : dans une longue lettre écrite en partie par M. Rothéa devenu son secrétaire pour l'occasion, en partie par lui-même, il signale les points qui lui semblaient essentiels dans une concertation en vue d'une collaboration, puis il avertit le P. Chaminade qu'il parle aussi au nom de M. Frécharde, que les Statuts qu'il a envoyés ne sont pas à prendre pour des Constitutions : celles-ci ne sont pas encore rédigées et il entend les calquer sur celles des Sœurs. Il croit impossible de "fondre l'Institut des Sœurs dans (l'Institut de Marie) : ce que le P. Chaminade lui avait déjà dit en décembre. Puis il poursuit :

"Toutefois je crois devoir vous en prévenir, car s'il entrait

rigoureusement dans votre plan que les deux Instituts, celui des Sœurs et celui des Frères fussent fondus dans le vôtre, il serait à peu près superflu d'entamer une négociation sur cet objet.

"C'est uniquement dans la vue d'obtenir ce que j'appelle *l'unité Religieuse* et une espèce *d'esprit de corps*, qui produit un si grand bien que je veux m'entendre à m'incorporer avec vous et dans l'espérance que dans chaque Diocèse il s'établisse un Institut semblable, incorporé tellement dans le vôtre que tous n'en forment qu'un seul. Comme les Frères de Lyon ne donnent pas moins de 3 Frères pour une école et qu'ils ne cherchent qu'à s'établir dans les villes, il est juste qu'un Institut semblable au leur s'établisse pour les petites Communes.

"Pour les Sœurs de la Providence, voici mon désir relativement à l'unité religieuse : je voudrais qu'il se fit une réunion de tous les Instituts des Sœurs de la Providence de toute la France, il y a une dizaine que je connais qui ont plus ou moins l'esprit de l'état religieux et dont quelques-uns ne l'ont pas du tout ; que chaque Institut soit borné au Diocèse où il est établi et que tous fussent gouvernés d'après les mêmes Constitutions et Règlements sous un Directeur général résidant à Paris et que la Congrégation entière reconnût pour protecteur ou l'Archevêque de Paris ou le Grand Aumônier. Personne ne connaît mieux que moi le mal qu'il résulte du défaut d'unité religieuse car dans notre seul Diocèse, il y a des Sœurs de la Providence de 4 espèces différentes dont deux font réellement pitié" - De sa propre main il ajoute : "... Veuillez bien réfléchir sur mes propositions, elles sont le résultat de mes méditations sur les besoins de la France concernant l'Instruction primaire ; je n'ai que Dieu en vue et sa gloire si bien que si le moindre motif humain pouvait entrer dans mes pensées, il me porterait à n'entrer en aucune négociation, parce qu'en considérant humainement les choses, je ne ferai que multiplier les embarras. Et c'est parce que je suis persuadé que vous avez les vues les plus parfaites que l'on peut avoir que je veux m'entendre à une réunion dont nos neveux récolteront les fruits". Nous avons cru nécessaire de transcrire aussi fidèlement que possible ce long passage de sa lettre, car il exprime clairement la pensée et la vision nationale de M. Mertian. Le P. Chaminade va lire très attentivement ce document (cf. Agmar 4.4.11 et 12), il souligne les points qu'il adopte

sans discussion et remet le tout à M. David pour élaborer un projet d'union. Mais M. David emporte tous les documents concernant l'affaire à Agen, tombe malade et fait la sourde oreille à toutes les instances du Fondateur : cf.I.L. 194, p.331 / L. 195,p.334). Le 7 juin, il renouvelle ses instances : "M. Mertian est piqué au vif de n'avoir pas même une réponse ; peut-être se regarde-t-il comme compromis ? J'ai bien tâché de faire excuser les premiers retards, mais comment faire recevoir leur interminable prolongation ? Le désordre de notre administration paraîtra toujours, quelque précaution qu'on prenne pour le cacher..." (I.L.200, p.342).

Le 18 juin, le P. Chaminade décide de contacter directement MM. Mertian et Frécharde (I.L.202 / 203) en expliquant franchement les causes matérielles de son silence. Pour lui, l'union de pensée et d'action exige une union de structure aussi réelle que possible et les positions tranchées de M. Mertian sont incompatibles avec l'union qu'il croit nécessaire : comme il n'y a pas eu concertation sur un plan bien précis, il ne peut donner une réponse définitive. En attendant, il leur propose de continuer leur collaboration : il invite M. Mertian d'envoyer 1 ou 2 Frères à Bordeaux pour se familiariser avec la Méthode d'Agen ; il propose à M. Frécharde un maître de novices pour le noviciat qu'il vient d'installer à Vizelise. Il n'aura pas de réponse à ces propositions. Le 8 août, il enverra à M. Mertian sa réponse définitive (cf.I.L.212 à M. Maimbourg, p.369) réponse que nous trouvons déjà dans sa lettre du 25 janvier (I.L. 188, p.322) : "Le moyen le plus simple serait de fonder l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne et des Sœurs dans l'Institut de Marie". A. M. Maimbourg, il avoue : "Je crois que, si nous voulons réellement le bien, il faut une réunion pure et simple, ou qu'il n'y en ait pas du tout". Et l'histoire des Congrégations religieuses lui donne raison. Nous trouvons le dénouement de cette tentative de collaboration dans la lettre que M. Mertian lui adressa le 2 octobre 1822, après son entrevue avec le Prince-Evêque de Strasbourg : "... le vœu de son Altesse était que l'Institut naissant des Frères devait être organisé exactement comme celui des Sœurs de la Providence qui a la sanction d'une expérience de 20 ans". Et M. Mertian ajoutait : "Si donc nous ne pouvons pas être unis de Congrégation soyons au moins unis de prières. Pour ce qui concerne



M. Rothéa je n'ai que des éloges à lui donner et j'ai lieu de croire qu'il n'a pas non plus à se plaindre de mes procédés à son égard".

Une chose est certaine : le P. Chaminade a rendu un précieux service à cet Institut naissant, car le nombre de ses novices a plus que doublé pendant cette année 1821-22, il a pu déménager ce noviciat à Strasbourg et l'épauler avec 2 Ecoles primaires. Quant aux relations entre M. le Supérieur et son maître des novices, il n'y a jamais eu de tension, c'est vrai, car M. Rothéa faisait consciencieusement ce qu'il avait à faire. Mais il faisait plus que cela, il s'efforçait de faire connaître l'Institut de Marie autour de lui, par ses relations personnelles et en répercutant les efforts que déployait son frère Charles pour trouver des imitateurs parmi les Prêtres qu'il pouvait connaître. M. Caillet, un de ses compagnons de séminaire, alors vicaire à Porrentruy, sa patrie, et Directeur du Séminaire, fut le premier à répondre à son appel : il partit vers Bordeaux avant la fin de l'année scolaire, bientôt suivi par sa sœur qui entrera chez les Filles de Marie. Dans ses lettres, Louis parle de plusieurs prêtres ainsi contactés dont un put se libérer et suivre M. Caillet en 1823 : M. l'abbé Romain qui passera presque toute sa vie religieuse à Bordeaux.

Toute cette activité n'échappait pas à M. le Supérieur ni à ceux qui, dans le clergé alsacien, avaient alors des relations et de l'influence, comme M. l'abbé Mühe, par exemple. Mais la Providence ménageait au P. Chaminade un autre correspondant qui allait effectivement introduire l'Institut en Alsace par la grande porte de la Pastorale et du service ecclésial des Congrégations religieuses : ce fut M. l'abbé Maimbourg, Curé de Colmar depuis 1814. M. Rothéa parle de lui dès février 1822, car M. Mertian lui a suggéré que l'Institut de Marie pourrait peut-être envisager la fondation d'un Couvent à Colmar. Il y a une Ecole primaire pour les filles, tenue par les Sœurs de la Providence de Portieux, mais cette forte Personnalité "qui a toutes les Autorités du Département dans sa poche" veut absolument assurer à tous les jeunes de sa paroisse une éducation chrétienne : il faut donc un Couvent capable d'accueillir dans un Pensionnat bien tenu des Pensionnaires et des Demi-Pensionnaires des familles bourgeoises de la ville, une école gratuite pour les garçons et pourquoi pas, au moins un droit de regard sur le Collège Municipal.

répond donc positivement aux suggestions des frères Rothéa qui s'empres- sent de la faire connaître au P. Chaminade. Une correspondance de plus en plus cordiale et confiante s'établit alors entre eux. Le P. Chaminade accepte aussitôt le projet d'envoyer des Filles de Marie en Alsace : différentes possibilités vont se présenter : Colmar ou Eguisheim ? Il espère que M. Mertian pourra envoyer des religieux bien formés à Colmar dès la rentrée 1822, et accueille favorablement l'envoi éventuel d'un Marianiste pour prendre en charge le Collège. Les tractations avec Villeneuve retardent la prise en charge du Collège et M. Mertian préfère s'installer en force à Strasbourg. Aucune contrariété ne peut décourager sa confiance ; est-il intervenu auprès de Mgr comme le lui demandait le P. Chaminade, en septembre 22 ? On ne sait. Mais dès que le Fondateur a reçu la réponse négative de M. Mertian, il demande à M. Louis Rothéa de lui écrire, lui-même étant occupé en ce moment à donner une retraite aux Membres de l'Institut. Il est chargé de lui transmettre deux nouvelles bien rassurantes : il croit avoir trouvé, parmi les sujets ecclésiastiques le sujet capable de diriger le Collège et d'être le Supérieur du Couvent à établir à Eguisheim.

“Il consent à envoyer, au printemps prochain 4 Frères pour former une Ecole Gratuite, conforme à celle d'Agen dont le succès est complet" (Agmar, 25.6.686).

Les évènements vont encore contrarier ces promesses et compromettre définitivement deux des fondations prévues ; mais en 1824, Dieu permit à l'Institut d'aller en Alsace et de prendre en charge l'Ecole Communale de Colmar.

*(à suivre)*